

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/CB

Objet

Personnel Communal :  
création d'un emploi  
spécifique de Responsable  
du service de la Police  
Municipale

86.127

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 30

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

\*UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

28 NOV. 1986

APPLICATION D'ARTICLE 82213  
2-3-1986

N° dix sept cent quatre vingt six

N° dix sept Novembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -  
COUNIL - Mmes DEGAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM LACOTTE -  
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER  
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -  
M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE  
M. MOST par M. DE LIPKOWSKI

ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE

ABSENT : M. LE GUEUT

M. CANDAU

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Rapporteur expose à l'Assemblée Municipale que le service de la Police Municipale voit ses responsabilités et ses tâches s'accroître sans cesse, qu'à ce service même, viennent s'ajouter le service des Halles et Marchés suite à un départ à la retraite, ainsi que ceux des horodateurs et du stationnement payant.

Considérant qu'une réorganisation totale du service est nécessaire et qu'aucun emploi englobant toutes ces fonctions n'est prévu à la nomenclature des emplois de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Rapporteur propose de créer un emploi spécifique de Chef du service de la Police Municipale et de fixer le niveau et les conditions ainsi qu'il suit :

- être titulaire du diplôme sanctionnant le 1er cycle de l'enseignement secondaire ou du diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement technique court.
- avoir occupé au moins pendant huit ans un emploi de Police Municipale dans une Collectivité territoriale en qualité d'agent titulaire et être au grade de Brigadier ou Brigadier Chef ou Brigadier Chef Principal
- avoir exercé au moins pendant un an les fonctions de Chef de poste de la Police Municipale.

.../...

Il propose également de fixer l'échelle indiciaire et la durée de carrière ainsi qu'il suit :

- 1er	échelon	indice brut	468	durée 1 an
- 2ème	-	-	504	durée 1 an 6 mois
- 3ème	-	-	532	durée 1 an 6 mois
- 4ème	-	-	567	durée 1 an 6 mois
- 5ème	-	-	607	durée 2 ans
- 6ème	-	-	646	durée 2 ans
- 7ème	-	-	683	durée 2 ans

Il est précisé que l'agent nommé à cet emploi spécifique le sera par une mise à disposition et que parallèlement il poursuivra sa carrière conformément au statut du personnel communal dans les grades de Brigadier, Brigadier Chef, Brigadier Chef Principal.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

DECIDE :

- de créer au tableau des effectifs du Personnel communal de la Ville de ROYAN, l'emploi spécifique de "Chef du service de la Police Municipale", cet emploi sera pourvu par une mise à disposition.
- de fixer le niveau et les conditions de recrutement à cet emploi comme suit :
  - . être titulaire du diplôme sanctionnant le 1er Cycle de l'enseignement secondaire ou du diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement technique court.
  - . avoir occupé au moins pendant huit ans un emploi de Police Municipale dans une Collectivité Territoriale en qualité d'agent titulaire et être au grade de Brigadier ou Brigadier Chef ou Brigadier Chef Principal
  - . avoir exercé au moins pendant un an les fonctions de Chef de poste de la Police Municipale.
- de fixer l'échelle indiciaire de cet emploi, de l'indice brut 468 (1er échelon) à l'indice brut 683 (7ème échelon)

Fait et délibéré à ROYAN,  
Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. Les membres présents  
Pour extrait conforme  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR